

ANNEXE 2

Synthèse de la rencontre entre l'opérateur extrascolaire et la coordination accueil ou la conseillère EDD

A l'issue de l'échange du / /

ENTRE

L'opérateur AES 2 :

représenté par :

ET

L'Office de la Naissance et de l'Enfance

représenté par le/la Coordinateur•rice accueil (CAL), la Conseillère Écoles de devoirs (CEDD):

Il ressort les éléments suivants quant à l'auto-évaluation de la qualité de l'accueil en regard du Plan d'amélioration de la qualité (PAQ) développé durant la période du / / au / / :

Signatures des deux parties :

CAL/CEDD

**Pouvoir organisateur
ou son délégué**